

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM107/2025

Acte publié le

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Création d'un passage bateau
Esplanade de la Mairie - avenue Emile Evellier (RD30)

16 JUL. 2025

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement ;

VU la demande de la société STPML en date du 4 juillet 2025 ;

VU l'avis favorable du Département en date du 15 juillet 2025 ;

CONSIDERANT que des travaux de création d'un passage bateau le long de l'avenue Emile Evellier pour accéder à l'esplanade de la Mairie vont être entrepris ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Entre le lundi 21 juillet et le vendredi 31 juillet 2025, pour une durée d'une semaine, la chaussée sera réduite avenue Emile Evellier (RD30) au droit des travaux, aux abords de l'esplanade de la Mairie.

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée avec alternat par feux et limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- le service environnement de la CCVL,
- le service voirie sud du Département,
- la société STPML.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 15 juillet 2025

Bernard ROMIER, Maire

